



TAXE HABITATION

Par hermione257

Bonsoir,

Je suis loueur meublé non professionnel, donc soumis à la CFE depuis 2019. Or, les impôts me réclament la taxe d'habitation. D'après les textes, je devrais être exonérée, or ils ont publié un avis de paiement à mon nom pour la taxe de 2019. Or, au 1er janvier, mon logement était vacant, n'ayant pas de locataires. Les impôts vont sûrement me demander de le prouver, car ils insistent pour que je paye la taxe. Est-ce légal ? Dois-je payer la taxe, malgré tout ? Pourquoi me la réclament-ils ? Apparemment, ils n'ont pas eu les infos concernant mon statut de LMNP. Existe-t-il des recours, sachant que je ne peux pas payer la taxe ?

Merci d'avance